

A. Rue des Chardonnerets

Les riverains se plaignent des finitions des travaux de voirie qui ont été réalisés suite à des opérations sur les canalisations d'eau.

Le problème est bien connu de la Municipalité, dont des représentants se sont déjà déplacés sur place pour constater les difficultés avec les riverains concernés.

Le service voirie de Le Mans Métropole, compétent en la matière a été interpellé. Comme indiqué lors de la rencontre du 5 juin, le service voirie ne dispose pas du budget pour effectuer une reprise totale en 2018. Un projet de réfection et de mise aux normes sera donc planifié en 2019. Il sera présenté aux riverains avant réalisation. Dans cette attente, un nouvel enduit sera réalisé d'ici à la fin de l'été aux endroits problématiques.

A. Rue des Bengalis

Les riverains s'inquiètent des capacités du réseau eaux pluviales.

Les inondations sont liées à la fois aux fortes pluies et au fait que le réseau soit unitaire (eaux usées et eaux pluviales).

Les riverains qui le souhaitent peuvent réaliser un puisard sur leur parcelle afin de recueillir les eaux pluviales au lieu de les renvoyer à l'égout.

Aujourd'hui, afin de préserver les réseaux, l'infiltration des eaux à la parcelle est largement encouragée dans tout nouveau projet de construction.

Réfection du chemin qui mène aux jardins familiaux.

Le besoin est identifié. Les travaux sont à planifier au plan pluriannuel d'investissement.

B. Rue des Mésanges

Stagnation d'eau à hauteur du n°9.

L'intervention réalisée n'a pas solutionné le problème. L'information est relayée au service compétent pour suite à donner.

Trous sur la chaussée devant le n°22 et le n°24, et revêtement abîmé du n°24 jusqu'au croisement avec la rue de l'Ormeau.

La remarque est transmise au service voirie de Le Mans Métropole pour suite à donner.

C. Rue de l'Ormeau

Vitesse des taxis qui déposent des patients au cabinet d'orthophonie.

Un rappel à l'ordre va être effectué par la police municipale.

Au n°34, une haie déborde d'au moins 50 cm sur le trottoir : les piétons sont accrochés lorsqu'il y a des véhicules stationnés sur l'emplacement devant.

Une demande est adressée au propriétaire pour qu'il réalise un taillage.

Trou sur la chaussée au croisement rue de l'Ormeau rue des Bouvreuils.

La remarque est transmise au service voirie de Le Mans Métropole pour suite à donner.

D. Rue des Roitelets

Dangerosité du virage depuis la rue de la Liberté : manque de visibilité.

Il est rappelé que le marquage des places de stationnement au sol a été proposé à titre expérimental pour limiter la vitesse dans le quartier et permettre aux piétons de circuler librement sur les trottoirs.

Le Maire va demander au service voirie de Le Mans Métropole de réfléchir à un nouvel aménagement pour améliorer la sécurité. Il sera réalisé une fois que les nouveaux logements seront construits.

Signalétique : les riverains sollicitent l'installation d'un panneau sur gauche pour indiquer que la rue est une voie sans issue.

La demande est relayée au service voirie de Le Mans Métropole.

*Végétation importante sur le trottoir avec des *Pyracanthas* (risque pour les enfants) à hauteur du n°7.*

Une demande est adressée au propriétaire pour qu'il réalise un taillage.

E. Rue des Pinsons

Difficultés liées au stationnement.

De nouvelles places vont être matérialisées rue des Pinsons afin d'organiser le stationnement dans le secteur.

Trou devant le n°6.

La remarque est transmise au service voirie de Le Mans Métropole pour suite à donner.

F. Rue des Bergeronnettes

Difficultés liées au stationnement.

S'agissant d'une voirie privée, la ville n'est pas compétente pour intervenir. Gilles CHALUMEAU, adjoint aux travaux et à la voirie propose cependant de conseiller l'association syndicale de propriétaires.

Lotissement Quaggio : le Président de l'association syndicale attend le retour de la déclaration d'achèvement de travaux.

Le dossier déposé le 6 juin a été finalisé par le service urbanisme dès le lendemain de la visite de quartier.

G. Avenue de la Liberté

L'expérimentation des chicanes est satisfaisante car le dispositif oblige les automobilistes à modérer leur allure.

L'aménagement va être pérennisé en veillant à neutraliser le passage derrière les chicanes pour éviter que les voitures ne passent sur les places de stationnement laissées vides.

Trou sur le trottoir devant le n°35.

La remarque est transmise au service voirie de Le Mans Métropole pour suite à donner.

H. Route du Lude

Un camion gêne régulièrement le passage des piétons à côté de l'arrêt de bus.

La police municipale est chargée d'intervenir.

I. Rue de la Vallée

Stationnement.

Au n°32, le propriétaire estime que le stationnement entraîne des difficultés à sortir de chez eux (garage). Le riverain propose de supprimer la place car il y a du stationnement libre rue des Fauvettes. Le marquage au sol respecte la réglementation en vigueur. Il n'est donc pas envisagé de supprimer la place.

J. Divers

Présence régulière de rats.

Les habitants qui constatent la présence de rats sont invités à contacter immédiatement la Mairie pour déclencher une intervention de la cellule de dératisation.

Fibre optique

Dans le cadre du plan Très Haut Débit (THD), Arnage va bénéficier du déploiement de la fibre par Orange, sur ses fonds propres, permettant un débit de 500 Mbits/s (contre 20 pour l'ADSL par exemple).

Le déploiement devrait débuter fin 2018. 750 logements seront raccordés par an, sur une période de 3 ans, avec un traitement prioritaire des zones dysfonctionnelles. Le réseau sera déployé en aérien.

Gestion des chats errants.

Il s'agit là d'une véritable problématique pour laquelle la Municipalité n'a pas encore trouvé de solution. Les chats errants se multiplient en effet sur le territoire communal. Des campagnes de ramassage ont été engagées par la ville. Les animaux sont alors capturés à la demande de la ville, stérilisés puis remis en liberté, comme l'oblige la réglementation, ce qui n'est pas une réponse satisfaisante. De plus, la difficulté est de faire la différence entre les chats errants et les chats domestiques. Dans l'attente de la mise en place de mesures efficaces, les habitants sont priés de ne pas nourrir les animaux errants pour éviter leur sédentarisation.